

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 29 mai 2020

Cher/Chère Actionnaire,

Chez Amundi, nous nous efforçons en permanence de faire évoluer nos produits et nos services pour mieux vous servir.

Par cette lettre nous vous informons que nous mettons en place des publications numériques pour communiquer les informations relatives à Amundi Funds. Ces moyens numériques de communication auront l'avantage de limiter le nombre d'avis aux actionnaires envoyés par courrier postal.

La publication des avis et informations aux actionnaires sur notre site Internet s'inscrit dans les efforts globaux d'Amundi en faveur du respect de l'environnement, et dans notre culture d'entreprise d'agir en tant qu'acteur socialement responsable.

En outre, la publication sur notre site Internet d'informations sur vos investissements vous permet de vous informer pleinement en temps opportun, en particulier en cas de perturbation des réseaux postaux.

Par conséquent, le conseil d'administration de la SICAV (ci-après le « Conseil d'administration ») informe par la présente les actionnaires d'Amundi Funds (ci-après la « SICAV ») de sa décision de modifier les moyens utilisés pour aviser les actionnaires au moyen de publications numériques sur son site Internet aux fins de communiquer sur les développements et les informations concernant la SICAV ou ses compartiments.

Dès lors, à compter du 29 juin 2020*, les avis aux actionnaires concernant tout changement relatif à la SICAV ou à ses compartiments (i) décidé dans des circonstances exceptionnelles et urgentes ou (ii) considéré comme n'ayant pas une incidence significative sur les intérêts des actionnaires seront exclusivement communiqués par le biais du site Internet.

Veillez de ce fait consulter régulièrement le site

<https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi-Funds>

ou, le cas échéant, votre site Internet Amundi local.

Veillez noter que les notifications concernant un changement important relatif aux intérêts des actionnaires de la SICAV continueront à vous être envoyées à votre adresse enregistrée, sauf indication contraire dans le Prospectus ou en cas de circonstances exceptionnelles et urgentes comme indiqué ci-dessus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, vous pouvez revendre vos parts sans commission de rachat dans les 30 jours à compter de la date de la présente lettre.

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande au siège social.

Amundi Funds

Avis aux Actionnaires

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.
Le Conseil d'administration

**Sauf disposition contraire de la législation et des réglementations applicables dans le pays concerné.*

*** Les changements susmentionnés figureront dans le prochain prospectus apposé d'un visa.*